

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 14
PRESENTS : 12
REPRESENTE : 2
ABSENT EXCUSE : 0

L'an deux mil onze, le vingt et un janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur le Maire Alain ROUSSELOT-PAILLEY.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BUIREY, Térésa DEMONTOY, Joëlle GRILLOT, Pascale LETOURNEAU et Isabelle SOIGNAT.
Mrs, Georges FROST, Jean-Yves GUENNEGUEZ, Henri KARDASZ, Joël MERCIER, Alain PRIN, Alain ROUSSELOT-PAILLEY, Fabrice SAUVAGET.

Date de la convocation :
14.01.11

Représentés : Mr Claude BOUDARD donne pouvoir à Mr Alain PRIN,
Monsieur BRUNO LOUCHIN donne pouvoir à Joël MERCIER

Date d'affichage :
28.01.11

OBJET : COMMUNIQUE DE L'ADRCEA71 : POUR UNE 2X2 VOIES GRATUITE ET PUBLIQUE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que :

L'ADRCEA71, association de défense de la RCEA en Saône et Loire, a été créée le 11 décembre 2008 pour :

- ☐ Obtenir l'achèvement par l'Etat de la mise en 2X2 voies des branches Nord et Sud de la route Centre Europe Atlantique en Saône et Loire.
- ☐ Défendre la gratuité de cette route pour la population et de maintenir son accessibilité pour toutes les communes qui en dépendent et les territoires qu'elle irrigue.
- ☐ Etre l'interlocuteur permanent des pouvoirs publics sur toutes les questions liées au fonctionnement de cet axe.

Forte des 15000 signatures qu'a recueillies sa pétition « Non à l'autoroute payante », l'ADRCEA71 s'oppose au projet de mise en concession privée de la RCEA et sollicite la commune pour qu'elle apporte son soutien à la proposition alternative du Conseil Général de Saône et Loire, qui vise à instaurer un partenariat public/public pour réaliser la mise en 2X2 voies de la RCEA d'ici à 2017.

Le maire propose au Conseil Municipal de soutenir la proposition du Conseil général qui garantit :

- ☐ L'achèvement rapide de la mise en 2X2 voies de la RCEA Saône et Loire ;
- ☐ Le maintien de la gratuité pour les populations ;
- ☐ Le maintien des accès et des dessertes des territoires.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'apporter son soutien à la proposition alternative du Conseil Général de Saône et Loire, qui vise à instaurer un partenariat public/public pour réaliser la mise en 2X2 voies de la RCEA d'ici à 2017, et demande donc à l'Etat de s'engager auprès du Département afin de faire aboutir cette solution.

certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la Sous-Préfecture de S & L
à Chalon S/Saone le 31/01/11
et publié, affiché ou notifié le 31/01/11
Le Maire



Fait et délibéré jour mois an que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain ROUSSELOT-PAILLEY.


